

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES A LA RUE EN PERIODE HIVERNALE

- ⇒ Toutes les personnes qui le souhaitent doivent bénéficier d'un **accueil et d'une mise à l'abri** quelle que soit leur situation administrative. Ces places sont accessibles par le numéro d'appel « 115 ».
- ⇒ Les effectifs du numéro d'appel 115 seront renforcés de façon à être à la hauteur des signalements et des appels.
- ⇒ Les équipes mobiles (SAMU social) intensifieront leur maraude et viendront régulièrement rencontrer les personnes ne souhaitant pas de prise en charge.
- ⇒ Un certain nombre de personnes sans domicile fixe, très désocialisées, refusent toute aide ou hébergement ce qui les met en situation de danger potentiel.

Une grande vigilance doit être maintenue les concernant.

Lorsqu'elles sont repérées par les différents acteurs de terrain : SAMU Social, SAMU, pompiers, associations, police, secouristes, elles doivent se voir proposer une place d'hébergement ou avoir la possibilité d'être accompagnées dans un lieu d'accueil ouvert 24 h/24.

Si les personnes refusent d'être mises à l'abri alors qu'elles semblent en danger, il appartiendra aux agents entrés à leur contact d'user, dans un premier temps, de toute leur persuasion et en cas d'échec, de prévenir le SAMU qui mobilisera les moyens appropriés afin d'évaluer la situation médicale de la personne et appréciera la nécessité de la faire hospitaliser (avec ou sans consentement), l'obligation d'assistance à personne en danger sera appréciée par les acteurs de terrain en lien avec le médecin régulateur du SAMU.

Il est souhaitable que la personne à l'origine du signalement attende l'arrivée du Samu aux côtés de la personne afin de s'assurer de l'orientation décidée par le responsable de l'unité médicale

- ⇒ Dans tous les cas, l'équipe mobile, les secouristes, les services de police ou de gendarmerie veilleront à ce que la personne soit suffisamment couverte (duvet, couverture, couverture de survie...).

LES NIVEAUX DE MOBILISATION

Le plan hivernal comporte 3 niveaux de mobilisation définis en fonction des conditions climatiques, à chacun de ces niveaux correspond un renforcement de la mobilisation hivernale. Les préconisations sont actualisées quotidiennement par METEO-FRANCE :

LE NIVEAU 1 : LE DISPOSITIF « PERIODE DE TEMPS FROID »

Ce niveau 1 correspond à une situation météorologique prévoyant des températures ressenties minimales dans la journée comprises entre -5°C et -10°C .

LE NIVEAU 2 : LE DISPOSITIF « ATTENTION PERIODE DE GRAND FROID »

Ce niveau 2 correspond à une situation météorologique prévoyant des températures ressenties minimales dans la journée comprises entre -10°C et -18°C .

LE NIVEAU 3 : LE DISPOSITIF « ATTENTION PERIODE DE FROID EXTRÊME » (le recours aux lieux publics)

Ce niveau 3 correspond à des températures ressenties minimales le jour inférieures à -18°C .